

RESOLUTION.

STE-CÉCILE, 7 mars.— A une assemblée du conseil local de Ste-Cécile No 99, il a été proposé par M. Elzéar Stalée, secondé par M. Narcisse Arguin : Que M. Emmanuel Roy soit autorisé à collecter, parmi les membres de ce conseil, la somme suffisante pour une grand'messe qui sera chantée à leur intention durant le mois de St-Joseph.

J. G. BEAUDOIN, sec. pro tem.

CONDOLEANCES.

STE-ANNE DE LA POCATIÈRE, 14 fév.—A une assemblée du conseil local de Ste-Anne de la Pocatière No 117, il a été proposé par M. C. F. Dionne, secondé par M. J. C. Moine : Que les membres de ce conseil ont appris avec un vif regret la mort du jeune Emilius, enfant bien-aimé de M. Ludger Raymond, membre de ce conseil, et qu'un vote de condoléances soit offert à la famille éprouvée.

A l'assemblée régulière des membres de l'Union St-Joseph, conseil local de Têcumseh n° 126, tenue le 18 janvier, il a été résolu, sur proposition de M. Ernest Cécile, secondé par M. Joseph Cécile : Que les membres de ce conseil ont appris avec regret le décès du confrère Charles Labadie, ex-président ; qu'ils désirent exprimer à la famille du défunt leur profonde sympathie pour la perte qu'elle vient de subir et que copie de la présente résolution lui soit envoyée.

A une assemblée régulière du conseil de Notre-Dame de Portneuf, il a été résolu ce qui suit : Que ce conseil a appris avec regret la mort d'un de ses membres, M. Clodomir Gauthier. Proposé par le Dr Georges Paquette et adopté à l'unanimité : que ce conseil exprime sa sympathie à la famille de notre regretté confrère et que copie de cette résolution lui soit adressée.

A une assemblée des membres du conseil local de St-Romain n° 46, tenue le 14 février, la résolution suivante a été adoptée : Que ce conseil a appris avec un profond regret la mort de l'épouse de notre confrère Frs. F. Boulanger, ex-2me vice-président. Proposé par Frs. D. Boulanger, secondé par Joseph Marceau : qu'un vote de condoléances soit offert à notre confrère et à la famille éprouvés.

A une assemblée du conseil local de St-Hermas n° 62, la résolution suivante a été adoptée : Proposé par M. Amédée Clairoux, secondé par M. Hermas Païement, que ce conseil a appris avec regret la mort de M. Hector Levert, membre dudit conseil, et qu'il offre à la famille du défunt ses plus sincères condoléances.

A une réunion du conseil local de St-Isidore de Prescott, il fut proposé par M. Louis Leduc et secondé par M. Léo Gauthier : Que les membres de ce conseil ont appris avec peine la mort d'un de leurs confrères, M. Donat Leduc, et que ledit conseil sympathise de tout cœur avec la famille dans le malheur qui la frappe.

A une assemblée du conseil local de St-Hubert, il a été proposé par J. B. Oueltette et J. H. Masson, secondé par Jos. Dubé et Omer Marquis et approuvé par tous les membres : Que ce conseil a appris avec une profonde douleur la mort du Rév. P. Beaulieu, chapelain dudit conseil, survenue le 15 janvier, et qu'il adresse ses plus vives sympathies à la famille éprouvée.

A une assemblée du conseil de Notre-Dame de Portneuf, la résolution suivante a été adoptée, comme preuve de sympathie envers l'un des plus estimés membres de ce conseil : Proposé par M. Louis Gignac, président, et adopté unanimement : qu'un vote de condoléances soit offert au

confrère Léon Durand, ex-receveur de ce conseil, pour la perte douloureuse qu'il vient d'éprouver en la personne de sa fille-telle bien-aimée.

Les membres du bureau de direction du conseil local de Joliette n° 9, à leur assemblée régulière du 19 janvier, ont adopté une résolution de condoléance à l'adresse de M. Magloire Jetté, membre de ce conseil, pour le deuil profond dans lequel ce monsieur se trouve plongé par la mort prématurée et presque subite de son épouse, Dame Joséphine Papineau.

A une assemblée du conseil de l'Original n° 7, tenue le 2 février 1909 à la salle Cadieux, la résolution suivante a été adoptée unanimement : Proposé par J. F. O. R. Millette, secondé par Félix Millette : que ce conseil a appris avec un vif regret la mort de M. Joséphat Cadieux, fils de notre digne président, et qu'il désire offrir à la famille du regretté défunt l'expression de sa plus vive sympathie dans le malheur qui la frappe ; que copie de la présente résolution soit transmise à la famille.

A une assemblée générale des membres du conseil local de St-Alexis des Monts n° 61, tenue le 24 janv., sous la présidence de M. J. V. Mélot, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité : Proposé par M. J. V. Mélot, secondé par M. James Turner : que les membres de ce conseil ont appris avec regret le décès du confrère Nap. St-Germain, commissaire-ordonnateur dudit conseil, et qu'ils désirent offrir à l'épouse du défunt, ainsi qu'à sa famille, leurs plus profondes sympathies.

Sur proposition du président J. V. Mélot, les officiers de ce conseil ont souscrit le montant voulu pour faire chanter une grand'messe pour le repos de l'âme du confrère défunt.

L'ORIGINAL, 5 fév.—A une assemblée spéciale du conseil de l'Original, tenue le 4 février 1909, à la salle Cadieux, la résolution suivante a été adoptée unanimement : Proposé par J. F. O. R. Millette, secondé par Antoine Parisien : Que ce conseil a appris avec un vif regret la mort imprévue du Rév. Cyrias Bérubé, qui desservait la paroisse St-Jean-Baptiste de l'Original pendant au-delà d'un an ; que ce conseil désire offrir à M. Pierre Bérubé, ainsi qu'à la famille du regretté défunt, l'expression de sa plus vive sympathie dans le deuil qui les frappe ; et que copie de la présente résolution soit transmise à la famille.

A l'assemblée générale de janvier du conseil de Coteau Station n° 42, la résolution suivante a été adoptée : Proposé par M. Théo. St-Cyr et secondé unanimement : que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de trois des enfants de M. et Mme Charles Bissonnette, décédés en vingt-quatre heures, le 17 janvier, et que les membres dudit conseil prient la famille d'accepter leurs plus sincères sympathies dans le malheur qui les a frappés. Proposé par H. R. Smith et secondé par J. O. Leroux : que copie de cette résolution soit envoyée à la famille éprouvée.

A une réunion spéciale des membres du conseil local de Pembroke, tenue le 17 janvier, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Proposé par Charles Lemoine, secondé par Alphonse Demers : Que les membres de ce conseil ont appris avec un vif regret la mort de leur président, M. C. J. Lemieux, et qu'ils désirent offrir à la famille du regretté défunt l'expression de leur profonde sympathie dans le deuil qui la frappe. Proposé par A. J. Fortier, secondé par Paul Desjardins : Qu'une offrande de dix messes soit offerte pour le repos de l'âme de notre estimé président et qu'il soit résolu que les membres de ce conseil assistent en corps aux funérailles.

Proposé par N. B. Giroux, secondé par Olivier Lamothe : Que les membres de ce conseil ont appris avec regret le décès de l'épouse de notre confrère Eugène

Payette, et qu'ils expriment leur profonde sympathie à leur confrère éprouvé.

Et que copie de ces trois résolutions soit envoyée aux familles.

REMERCIEMENTS.

STE-MARTHE, 7 mars.—Remerciements pour le prompt paiement des bénéfices en maladie de M. Omer Normandeau.

ALFRED CAMPFAU.

STE-AGATHE DES MONTS, 28 fév.—Je remercie cordialement l'Union St-Joseph pour le prompt paiement de la réclamation de décès de mon épouse.

JOSEPH BEAULIEU.

ST-TITE, co. Champlain.—Je remercie d'une façon toute particulière l'Union St-Joseph pour le paiement de \$75.00 de bénéfices en maladie durant 1908.

ANSELME LEFEBVRE.

NOTRE-DAME DE LA SALETTE.—Je vous fais mes plus sincères remerciements pour la somme de \$75.00 reçue pour bénéfices en maladie.

JEAN-BAPTISTE LALONDE JR.

MATANE, 16 fév.—M. David Charest vous remercie bien sincèrement pour la somme de \$32.38 que vous lui avez payée durant sa maladie.

Mde J. PAUL COTÉ

ST-HONORÉ, 26 janv.—Veuillez recevoir mes plus sincères remerciements au sujet de la somme de \$25.71 reçue pour secours en maladie.

JOS. CIMON.

CAP ST-IGNACE, 9 fév.—Je remercie cordialement l'Union St-Joseph pour la promptitude avec laquelle ont été payés mes bénéfices en maladie.

ERNEST BOULET.

HULL.—Je vous prie d'insérer dans le "Prévoyant" les remerciements de MM. Andréide Tremblay et Léopold Dupont, pour bénéfices en maladie retirés.

J. HENRI BÉLANGER,
perc. du cons. loc. n° 2.

PERKINS MILLS, 13 fév.—Veuillez accepter mes remerciements les plus sincères pour le prompt paiement de mes bénéfices en maladie, et soyez persuadé que je ferai tout en mon pouvoir pour faire augmenter le nombre des membres de la société.

THÉOPHILE JULIEN.

MONTRÉAL, 22 fév.—Recevez mes sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée à me payer mes bénéfices en maladie. Par la même occasion, j'accuse réception de mon dernier chèque au montant de \$22.85.

EMILE BÉRUBÉ, conseil 544.

PLANTAGENET, 8 mars.—Remerciements sincères au conseil No 13 et à l'Union St-Joseph pour la manière juste et équitable avec laquelle j'ai été payé pour mes bénéfices en maladie. L'Union St-Joseph a bien soin de ses membres.

ANDRÉ LÉGER.

MONTRÉAL, 8 mars.—Je désire remercier particulièrement l'Union St-Joseph du Canada pour le prompt règlement de la réclamation de \$1.000 pour le décès de mon fils, Donat Leduc. J'ai reçu le chèque en dedans de 60 jours.

JOS. LEDUC,
conseil de St-Isidore de Prescott.

HULL, 8 mars.—Je vous prie d'accepter mes sincères remerciements pour les 15 semaines de bénéfices en maladie que j'ai retirés du conseil local de Hull No 2, et

qui s'élève à \$75.00. Permettez-moi de féliciter ce conseil pour la promptitude qu'il a apportée à me faire ce paiement.

EUGÈNE LAFLEUR.

HULL, 8 mars.—Veuillez accepter mes sincères remerciements pour la somme de \$74.23 que j'ai retirée pour bénéfices en maladie. J'offre mes félicitations au conseil local de Hull No 2 pour la promptitude et l'exactitude avec lesquels ce paiement m'a été fait.

HORMISDAS LANDRY.

HULL, 3 mars.—Reçu de l'Union St-Joseph la somme de \$1.000, montant de ma réclamation pour la mort de mon époux. L'Union St-Joseph voudra bien accepter mes plus sincères remerciements pour la promptitude avec laquelle ma réclamation a été réglée.

Dme ROSE EMMA BÉLANGER.

ST-CLÉMENT, 3 mars.—M. Alphonse Dumont, membre du bureau de St-Clément, accuse réception de \$36.42 pour bénéfices en maladie et remercie cordialement l'Union St-Joseph de l'empressement qu'elle a montré à lui payer cette somme.

AUGUSTE CHARRON, perc.

ST-SAUVEUR DE QUÉBEC, 16 fév.—Sur réception du montant de \$12.85 pour bénéfices en maladie, M. Alphonse Compagna, de Québec, offre ses plus sincères remerciements à l'Union St-Joseph pour la promptitude avec laquelle cette somme lui a été remise.

DESCHAILLONS, Lotbinière, 27 janv.—J'accuse réception du chèque de \$834.62 en paiement de la réclamation mortuaire de M. Athanase Beudet. Acceptez nos meilleurs remerciements pour ce prompt règlement.

EUGÈNE AUDET.

SOREL, 21 janv.—Je, soussigné, remercie cordialement l'Union St-Joseph pour la somme de \$35.00 reçue pour bénéfices en maladie. En même temps, je désire offrir mes sincères félicitations aux officiers du conseil local de Sorel pour leur promptitude à me payer cette somme.

EUGÈNE GODIN.

MARIAGE.

MONTRÉAL.—Mardi, le 16 février dernier, M. Albert Vinet, membre de l'Union St-Joseph, autrefois de Vaudreuil, conduisait à l'autel Mlle L. Robillard, fille de M. Jean Robillard, de Montréal. Nos meilleurs vœux aux heureux époux.

LISTES D'ADRESSES.

Il y a quelque temps nous adressions une circulaire à nos officiers leur demandant de nous faire tenir la liste d'adresses de leurs membres pour la livraison du Prévoyant. Le plus grand nombre ont répondu à notre appel, mais plusieurs conseils et bureaux ne s'y sont pas encore rendus. Tous doivent pourtant comprendre l'importance qu'il y a pour eux et pour l'administration d'avoir une liste d'adresses correcte, et il nous semble que ce n'est pas une tâche si ardue pour nos officiers de faire cette liste. Nous avons d'ailleurs offert de rémunérer raisonnablement ceux qui trouveraient cette tâche trop onéreuse pour s'en acquitter gratuitement. Nous faisons donc un nouvel appel aux officiers retardataires et remercions cordialement ceux qui ont bien voulu jusqu'ici se rendre à nos désirs.